

**Expérience du Marché commun de l'Afrique orientale et australe en tant que modèle
pour les blocs économiques régionaux**

**Common Market Experience of Eastern and Southern Africa as a model for regional
economic blocs**

Tagraret Yazid

Maitre de conférences A université d'oum el bouaqui (Algerie)

Messiliti Nabila

Doctorante université de Mostaganem (Algerie)

Benzaama Salima

Doctorante université de Mostaganem (Algerie)

تاريخ النشر : 2019/12/14

تاريخ القبول : 2019/09/07

تاريخ الارسال : 2019/06/24

Abstract:

The phenomenon of regional economic integration is a gradual process with profound structural implications; therefore, most countries of the world seek to establish regional groupings in order to benefit from the comparative advantage of each state. In order to this integration, it is essential to ensure its success in order to achieve its objectives, and there are obstacles to achieving it

The purpose of this research paper is to highlight one of the regional economic integration experiences of the eastern and southern African bloc (C.O.M.E.S.A), by presenting the objectives of this integration, which is mainly to promote competitiveness at the regional level.

Keywords: Regional economic integration; Common market for eastern and southern African States

Résumé:

Le phénomène de l'intégration économique régionale est un processus graduel avec des implications structurelles profondes, par conséquent, la plupart des pays du monde cherchent à établir des groupements régionaux afin de bénéficier des avantages comparatifs de chaque état. Pour atteindre cette intégration, il est essentiel d'assurer son succès afin d'atteindre ses objectifs, et il y a des obstacles à sa réalisation.

Le but de ce document de recherche est de mettre en évidence l'une des expériences d'intégration économique régionale du bloc des états d'Afrique orientale et australe (C.O.M.E.S.A), en présentant les objectifs de cette intégration, qui est principalement de promouvoir la compétitivité au niveau régional.

Mots clés: intégration économique régionale ; Marché commun pour les états d'Afrique orientale et australe.

Introduction:

L'intégration économique sous ses diverses formes joue de nombreux rôles en ce qui concerne l'efficacité et le développement des différents types d'états membres, à la suite de la prospérité économique et d'autres résultats imposés par ces blocs. L'évolution de l'ordre mondial a conduit à la nécessité croissante d'une coopération interétatique pour construire des économies fortes, ce qui a conduit à l'émergence d'organisations complémentaires dans un cadre régional, sous-régional et méga-régional qui transcende les frontières du territoire.

Un bloc ou une intégration économique est le processus d'association de deux ou plusieurs états sous la forme d'une union économique dans laquelle les relations entre ces pays sont plus proches qu'elles ne le sont avec les pays du

reste du monde, comme il existe une sorte de coordination entre les secteurs agricoles, industrielles et les différents politiques commerciales (Mahmoud, 2009, P 233)

L'objectif principal des blocs économiques est peut-être de réaliser le concept d'intégration économique, que certains pays Africains ont cherché par la mise en place du marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA), donc le problème qui se pose est :

Quel est le rôle du bloc du COMESA dans la réalisation des objectifs souhaités ?

2. Qu'est-ce que l'intégration économique régionale

L'intégration économique est un processus graduel à plusieurs stades, générant de nombreux avantages dont les états membres peuvent tirer profit, un phénomène qui a ses éléments essentiels qui entrent dans le concept

de simple coopération économique pour atteindre son objectif ultime d'intégration économique.

2.1. Définition de l'intégration économique

2.1.1. Intégration

Le mot intégration d'origine latine, utilisé pour la première fois dans le Oxford Dictionary en 1620 ; est une collection de choses. Et dans le sens de l'intégration il y a deux tendances principales qui peuvent être distingués comme suit :(Mebrouk, 2006, P10)

- La première tendance : est une tendance générale qui considère que l'intégration signifie toute forme de coopération ou de coordination entre les différents états, sans préjudice de la souveraineté de l'un d'eux.
- La deuxième tendance : est plus spécifique, considérant que l'intégration signifie un processus de développement

des relations interétatiques menant à de nouvelles formes interinstitutionnelles et interactives affectant la souveraineté de l'état, et de nombreuses réformes similaires, telles que l'intégration économique et les blocs économiques, sont partagées dans ce sens.

2.1.2. Intégration économique

Selon l'économiste « makhlob », la définition appropriée du terme est que la notion d'intégration économique complète implique l'utilisation efficace de toutes les possibilités offertes par une division efficace du travail. (Rouabeh, 2012-2013, P5)

L'Américain Ernest Haas le définit comme étant un processus qui assure que les loyautés et les activités politiques dans divers pays se transforment en un nouveau statut, dont les institutions ont des pouvoirs

au-delà de ceux des états-nations.
(Bouacha, 1999, P167)

Malgré la multiplicité des concepts pour certains économistes occidentaux comme Tenbringen, bella palasa, Nabder et Miradal, ils partagent le fait que l'intégration économique est le processus économique et social par lequel tous les obstacles existants entre les états sont supprimés, conduisant à l'égalité des chances pour tous les éléments de la production, en prévision des gains économiques sous la forme de taux de croissance et de niveaux de vie plus élevés. (Mebrouk, 2006, P17)

En revenant sur les définitions antérieures, l'intégration économique peut être définie comme un accord entre un groupe d'états ayant des intérêts communs et une approche géographiquement comparable, pour unifier leur économie en supprimant toutes les restrictions sur le capital, les

personnes et la circulation des marchandises.

2.2. Les avantages de l'intégration économique

L'intégration économique entre les états peut apporter des avantages multiples qui sont atteints en fonction du sérieux et la discipline des parties intégrées, et de nombreux accords régionaux solides ont obtenu ces avantages, qui peuvent être résumées comme suit :(Mebrouk, 2006, P31-36)

- Division d'activité entre états intégrés ;
- Expansion du marché et construction de projets de production à grande échelle ;
- Liberté de circulation des capitaux et des ressources humaines ;
- La capacité de négocier et de traiter d'autres arrangements intégraux ;
- Taux de croissance économique élevé ;

- Créer des opportunités d'emploi dans les pays intégrés.

Les effets de l'intégration économique sur le développement de l'économie commerciale, et la baisse des prix en raison de la baisse des coûts, peut augmenter la concurrence sur le marché ce qui conduit à son tour à une efficacité accrue et de plus grands niveaux de croissance économique. (Maherzi, 2005, P54-60)

2.3. Les formes d'intégration économique

Les essais intégraux passent habituellement par les étapes suivantes :(Salem, 16-17 Avril 2005, P481-482)

- Création de la zone commerciale préférentielle ;
- Zone de libre échange ;
- Création d'une union douanière ;
- Mise en place du marché commun ;
- L'économie unifiée ;
- Union économique et monétaire.

Le tableau suivant illustre les différentes étapes de l'intégration économique

Table N°01 : Les étapes de l'intégration économique

Type d'arrangements	Accords préférentielles	Zone de libre échange	Union douanière	Marché commun	Economie unifiée	Union économique et monétaire
Réduction des obstacles à l'échange	X	X	X	X	X	X
Suppression d'interchangeance		X	X	X	X	X

Consolidation des barrières extérieures			X	X	X	X
Modifier le mouvement des éléments de production				X	X	X
Coordination des politiques économiques					X	X
Unification économique, financière et monétaire						X

le marché commun de l'Afrique

Source : François Kabuya Kalala et

Tshiunza Mbiye, communautés

économiques régionales : quelle

stratégie d'intégration en RDC ?

annuaire l'Afrique des grands lacs,

2009-2010, p :329, site

:<http://www.ua.ac.be/objs/00280295>.

pdf.

3. Marché commun pour l'Afrique orientale et australe

orientale et australe (COMESA) est l'un des groupes économiques régionaux et clés du marché économique Africain (CEA). La convention du COMESA est entrée en vigueur en 1994 et a ensuite été ratifiée en 1997 avec 21 (Angola, Burundi, Comores, république du Congo, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Lybie, Madagascar, Malawi, Maurice Rwanda, Soudan, Swaziland, Ouganda, Zambie,

Zimbabwe, Tanzanie) états membres à l'époque, mais certains pays, comme la Tanzanie, s'en sont retirés en septembre 2000, jusqu'au nombre actuel de 19 états (Burundi, Comores, république du Congo, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, séchelle, Kenya, Lybie, Madagascar, Malawi, Maurice Rwanda, Soudan, Swaziland, Ouganda, Zambie, Zimbabwe) (Alemayehu Gedaa, Novembre 2007, P365).

Les efforts de la fédération et du bloc économique ont été concrétisés sur le continent africain par la signature du traité d'Abuja par les pays africains en 1991. L'objectif du traité est de renforcer l'intégration économique au niveau africain en soutenant et en renforçant les blocs économiques régionaux et en essayant de les coordonner (Alemayehu Gedaa, Novembre 2007, P358). L'effort de base d'un bloc économique régional est de réduire les

coûts commerciaux dans toute la mesure du possible (Sharma).

Il est certain que les projets d'intégration économique régionale commencent généralement par un progressif, qui s'est initialement limité à l'intégration dans le domaine des biens, du travail et des mouvements de capitaux, puis il inclut les domaines financiers et les instruments fiscaux, ainsi que la création de zones franches normalement suivies par la création d'une union douanière, suivie par la mise en place d'un marché commun, se terminant par la construction de solides règles d'intégration monétaire et financière au sein d'une union économique (Hartzenberg-, 2011, P02).

En ce qui concerne les plus importants groupements économiques régionaux en Afrique, ils sont présentés dans le tableau suivant :

Table N° 02 : Les plus importantes regroupements économique régionaux en Afrique

Les zones	Blocs économiques régionaux
Afrique de l'ouest	<p>– Le groupe de développement économique de l'Afrique de l'ouest (ECOWAS/CEDEAO)</p> <p>(Bénin, Burkina Faso, Cap-vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo)</p>
	<p>– union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)</p> <p>(Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo)</p>
	<p>– groupe des états du sahélo-saharienne (CEN-SAD)</p> <p>(Bénin, Burkina Faso, République Centrafricaine, Tchad, Côte d'Ivoire, Djibouti, l'Egypte, l'Erythrée, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Libéria, Libye, Mali, Maroc, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Togo)</p>
Afrique centrale	<p>Communauté économique des états d'Afrique centrale (CEEAC/ECCAS)</p> <p>(Angola, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, République démocratique du</p>

	<p>Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad, Sao Tomé-et-principe, Rwanda)</p> <p>Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)</p> <p>(Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad)</p> <p>Communauté économique des pays des grands lacs (CEPGL)</p> <p>(Burundi, République démocratique du Congo, Rwanda)</p>
Afrique du sud	<p>Groupe de développement de l'Afrique australe (SADC)</p> <p>(Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, Seychelles, Eswatini, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe)</p> <p>Union douanière d'Afrique australe (SACU)</p> <p>(Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie, Eswatini)</p> <p>Marché commun pour l'Afrique sud orientale et centrale (COMESA)</p> <p>(Burundi, Comores, république du Congo, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, séchelle, Kenya, Lybie, Madagascar, Malawi, Maurice Rwanda,</p>

	Soudan, Swaziland, Ouganda, Zambie, Zimbabwe)
Afrique de l'est	Groupe Africain est (EAC) (Kenya, Tanzanie, Ouganda, Burundi, Rwanda, Soudan du Sud)
Afrique du nord	Union du Maghreb Arabe (UMA) (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie)

Source : François Kabuya Kalala et

Tshiunza Mbiye, communautés économiques régionales :quelle stratégie d'intégration en RDC ? p :330, site

[:http://www.ua.ac.be/objs/00280295](http://www.ua.ac.be/objs/00280295).

pdf.

Le marché commun pour l'Afrique du sud orientale et australe a été crée au mois de novembre 1993 à Kampala, Ouganda. (htt6) Ce marché cherche à réaliser un développement équilibré harmonieux, en particulier dans les secteurs de la production et du

commerce entre les états membres, en plus d'adhérer conjointement aux programmes et politiques macroéconomiques et de coopérer pour créer un climat favorable aux investissements étrangers et nationaux. Les principaux objectifs de ce marché peuvent être résumés comme suit :(Autorité générale de l'information d'état de l'Egypte)

- Parvenir à un développement durable dans les états membres en promouvant une structure de production et de marketing équilibrée et harmonieuse ;
- Stimuler la croissance commune dans tous les domaines de l'activité économique par l'adoption conjointe de politiques et de programme macroéconomiques ;
- Action commune pour créer un climat d'investissement approprié sur le plan national et international ;

- Renforcement des relations entre les états du marché commun et d'autres pays du monde ;
- La recherche de la paix, de la sécurité et de la stabilité entre les états membres pour renforcer les liens du développement économique.

La structure organisationnelle du marché commun pour les états d'Afrique orientale et australe est :(Site web du Ministère de l'industrie et du commerce Egyptien <http://www.mfti.gov.eg/agreements/komesa%20agreements.htm>, consulté le 31/12/2018)

- Chefs d'état et de gouvernement ;
- Conseil ministériel ;
- Comité gouvernemental ;
- Comité des gouverneurs de la banque centrale ;
- Cour de justice du COMESA ;

- Commissions fonctionnelles.

3. Principes fondamentaux de l'intégration économique dans le groupe COMESA

Ce Marché est fondé sur les principes et les fondations énoncés au chapitre 03 du traité fondateur et se présente comme suit :(Traité de COMESA – article 3-4-5)

- Contribuer à la création de la communauté économique et atteindre ses objectifs ;
- La réalisation de l'autosuffisance alimentaire et de la coopération en matière d'exportation de produits agricoles ;
- Encourageant et respectant le principe de coopération et de partenariat entre les états membres ;
- Coordinations des politiques et programmes et rétrécissement

des lacunes législatives et juridiques.

L'action la plus importante à suivre par les états membres est de s'engager à : (Site web du Ministère de l'industrie et du commerce Egyptien

<http://www.mfti.gov.eg/agreements/komesa%20agreements.htm>, consulté le 31/12/2018)

- Poursuite de la mise en œuvre des barèmes de réduction des tarifs précédemment approuvés dans la zone d'échange préférentiel pour l'Afrique orientale et australe pour tous les types de marchandises échangées entre les états membres ;
- Supprimer tous les obstacles non tarifaires aux importations en provenance des états membres au cours d'une année d'adhésion ;

- Arriver à un tarif douanier commun à partir de 2004, qui s'applique aux importations en provenance d'états non membres du COMESA, allant de 05%, 10%, 30% ;
- Opérationnalisation de l'union monétaire d'ici 2025 grâce à la création d'une monnaie unifiée et à la création d'une banque centrale unifiée, ainsi qu'à une coordination complète des politiques monétaires des pays du marché commun.

En ce qui concerne le commerce des produits agricoles, le groupe du COMESA cherche à identifier et à résoudre les problèmes qui se posent face au volume croissant des échanges agricoles entre les membres. Selon les agricole du groupe du COMESA intitulé : « Report on the harmonisation of agricultural policy for COMESA countries »(Comesa (Report on the

harmonisation of agricultural policy for comesa countries)), tous les états membres du COMESA devraient élaborer et adopter des politiques et stratégies agricoles communes.

En ce qui concerne la facilitation du commerce, le traité de la fondation, dans son neuvième chapitre, a établi les règles et principes à suivre pour simplifier et harmoniser les procédures commerciales, ainsi que pour obtenir les documents administratifs requis. L'article 69 du traité stipule que les membres doivent s'engager à harmoniser et à simplifier les procédures commerciales conformément aux étapes suivantes :(htt8)

- Réduction du nombre de documents commerciaux dans la mesure du possible ;
- Réduction du nombre d'organismes gouvernementaux

traitant du traitement des documents commerciaux ;

- Coordination et consolidation de l'information à paraître dans les documents commerciaux.

Le groupe COMESA n'a accepté de recourir à des mesures de protection que dans des cas exceptionnels, principalement liée à des déséquilibres majeurs dans l'économie de l'état particulier, mais seulement à la condition qu'il atteigne cet état est à la fois le secrétaire général du groupe et le reste des états membres, et permet à l'état affecté d'imposer des restrictions quantitatives ou de prévention absolue pour entrer dans certains produits, c'est dans le but de protéger les industries émergentes. (Article 61 du traité du COMESA)

En ce qui concerne le secteur des transports, les états membres doivent respecter ce qui suit :(Article 61 du traité du COMESA)

- Faciliter les partenariats entre les états, ce qui encouragerait l'échange de biens et de services et le mouvement aisé des personnes ;
- Etablir des lois et réglementations facilitant le transfert de marchandises dans tous les pays du COMESA sans payer de frais ;
- Adoption d'un régime commun dans le cadre de l'assurance des voitures et des véhicules divers.

Conclusion:

Grace à l'intégration régionale, les pays du COMESA ont cherché à accélérer le développement économique et social dans le contexte des importantes ressources humaines et matérielles qu'ils possèdent. Il a pris des mesures importantes, mais il est encore insuffisant, non pas au niveau d'assurer la réalisation de

l'objectif de base de l'établissement d'union économique et monétaire.

Recommandations :

- Amélioration des indicateurs macroéconomiques des États membres ;
- Attirer les investissements étrangers ;
- Développement du secteur financier.

Bibliographie

Site web du Ministère de l'industrie et du commerce Egyptien

communautés économiques régionales :quelle stratégie d'intégration en RDC ?

*Intégration économiques arabe et les défis de la mondialisation avec une vision islamique*2006Alexandrie La maison de pensée universitaire

Intégration et conflit dans les relations internationales actuelles (étude des concepts et les théories) 1999– Tripoli – Libye – Maison de livre nationale – Première édition

– Intégration régionale en Afrique visions et perspectives Travaux de la première conférence internationale des jeunes chercheurs en affaires Africaines 16-17 Avril 2005 caire université du caire

Introduction à l'économie 2009 Algérie Edition général d'El Mohamadia

Le mouvement du commerce international dans le contexte de l'intégration économique à la lumière des récents changements économiques – Etude analytique du commerce international du Conseil de coopération du Golfe Etats – 2000-2010 2012-2013 Biskra Thèse de maîtrise en économie – spécialité économie internationale – université Mohamed Kheider

Vers une harmonisation fiscale dans le contexte de l'intégration économique du Maghreb – Thèse de doctorat en sciences économiques et sciences de gestion – Branche : monnaie et finance 2005 Alger université d'Alger

, Regional Integration in Africa Economic Research and Statistics Division, World Trade Organization, Staff Working Paper ERSD

a perspective on economic integration in Africa

Article 61 du traité du COMESA

Autorité générale de l'information d'état de l'Egypte

Comesa (Report on the harmonisation of agricultural policy for comesa countries)

Regional Economic Integration in Africa: A Review of Problems and Prospects with a Case Study of COMESA Novembre 2007 JOURNAL OF AFRICAN ECONOMIES, VOLUME 17, NUMBER 3

Traité de COMESA – article 3-4-5